



**DOSSIER DE REINSCRIPTION 2BTS**

**GEG AEGE**

**IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT**

NOM : Prénom :

Né(e) le

ADRESSE :

Code Postal : Commune :

e-mail	Tél portable

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE**

Nom Prénom	Lien de parenté	Tél portable

**REINSCRIPTION AU LYCEE** : Dossier à retourner avant le **15/09/2023** @

**CALENDRIER DE RENTREE** : LE **15/09/2023** de **14h00 à 18h00**

**ATELIER Bât D.**

Démarrage des cours le **15/09/2023** à **14h00**

**Adresser ce dossier numérique aux adresses suivantes :**

Secrétariat scolarité : [0310054r@ac-toulouse.fr](mailto:0310054r@ac-toulouse.fr)

Enseignant référent : [Michel.Martins@ac-toulouse.fr](mailto:Michel.Martins@ac-toulouse.fr)

P[ c^A ] [ | c^A } &^! } a^A  
 !^ { a^A^ A [ •• a^E  
 Oca^ A^Aca^ o^ A^ A^ c  
 O} c [ a^A^ A^ c^ A^ A^ D  
 Oca^ A^A^ d.. A^A^ c^ à^  
 Vi^ • { ^c^A } A^ A^ | A^ a^ D  
 d^ c^ A^ A^ d^ A^ a^ A^

## DOSSIER DE REINSCRIPTION 2BTS

### DOCUMENTS NECESSAIRES

Ce dossier d'inscription (papier ou numérique).

Fiche de saisie informatique renseignement à réactualiser (corrigé en rouge le cas échéant).

Fiche intendance si repas pris au self. Un chèque de **1 €** € (10 repas). Le réapprovisionnement des repas s'effectue au service intendance.

1 chèque pour appel à cotisation facultative concernant : l'adhésion au Foyer Socio Educatif et la maison des Lycéens 10 € à l'ordre du Foyer Socio Educatif avec nom de l'étudiant au dos.

1 chèque pour contribution facultative à l'Association Sportive (5€) à l'ordre de l'Association Sportive avec nom de l'étudiant au dos.

Attestation d'assurance scolaire à jour.

Notification des bourses délivrée par le CROUS. Les bourses sont versées aux étudiants assidus. Les absences non justifiées seront pénalisées par la suspension des bourses.

Autorisation de prise et de diffusion d'image (signature électronique possible)

### AUTORISATION DE PRISE ET DE DIFFUSION D'IMAGE

*Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion.*

**AUTORISE** (cochez les cases utiles) :

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le (les) représentant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le (les) représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après :

**Cadre interne au Lycée et toute action liée à la promotion du lycée et de ses formations.**

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Lycée disponible sur le site internet [www.ac-toulouse.fr/lp-bonnet-toulouse/](http://www.ac-toulouse.fr/lp-bonnet-toulouse/) ou en consultation au Lycée.

Fait à Toulouse, le

Signature de l'étudiant

### **Note explicative**

Lois n° 20186 166 DU 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

**Les nouveaux étudiants** sont rattachés au régime général de la sécurité Sociale. Vous n'avez aucune démarche à effectuer lors de votre inscription dans l'Enseignement supérieur. Vous restez rattaché à la CPAM de vos parents. Vous aurez à réactualiser votre carte vitale.

Il est important :

- De mettre à jour vos informations (adresse postale, RIB, médecin traitant)
- De créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte AMELI.
- Pour les étudiants étrangers : vous devez vous inscrire à la Sécurité Sociale via internet. Vous serez rattaché à la Caisse Primaire de votre résidence.

#### **Prise en charge de vos frais de santé**

- L'assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais si vous consultez votre médecin traitant déclaré. Afin de compléter vos remboursements vous pouvez souscrire une complémentaire santé.

#### **EXONERATION DE LA COTISATION VIE ETUDIANTE :**

La cotisation « vie étudiante » n'est pas due par les étudiants en lycée.

\* Attention si paiement auprès du Crous, cette cotisation ne sera pas remboursée.



Année scolaire

2023-2024

## A l'attention des étudiants boursiers

Lors de votre inscription la « Notification des bourses » que vous recevrez du CROUS devra être jointe au dossier d'inscription avec un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant

- Si au moment de l'inscription, vous ne disposez pas de ce document, apportez-la notification provisoire.
- Si vous avez des frères ou sœurs en l'enseignement supérieur joindre un certificat de scolarité.

LA BOURSE DONNE DROIT AUSSI A :

- ✓ L'exonération des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur publics.
- ✓ L'exonération de la CVEC.

### **LE PAIEMENT**

La bourse est versée en 10 mensualités (septembre à juin) le 5 de chaque mois.

En cas de modification de la situation familiale (maladie, chômage, décès, retraite, divorce .... ) vous pouvez demander par courrier en joignant les pièces justificatives un nouvel examen de votre dossier.

### **IMPORTANT:**

**La bourse est attribuée pour un an. Il faut s'inscrire chaque année par internet en se connectant sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>**

**(Demande de dossier social étudiant ÖÜÖÄ)**

***Les absences non justifiées sont sanctionnées par la suspension des bourses pour défaut d'assiduité.***

### **ADRESSER AU CROUS A L' ADRESSE CI-DESSOUS**

- La notification d'attribution de bourse définitive
  - Un RIB
  - Le certificat de scolarité
- 
- CENTRE DE NUMERISATION du CROUS de Toulouse
  - TSA 54013
  - 59 901 LILLE CEDEX